Une longueur d'avance pour Migros

(ma) Migros a remanié ses recommandations pour la construction de magasins sans obstacles, en raison de l'importance croissante de la clientèle âgée. Qu'un maître d'œuvre professionnel établisse des directives pour ses propres bâtiments est unique en Suisse et peut servir d'exemple.

Dès 1990, la Fédération des Coopératives Migros a publié une brochure de 36 pages contenant des recommandations pour la construction de magasins. Ces conseils ont été maintenant complètement revus et étendus aux restaurants M. Les spécialistes du Centre suisse pour la construction adaptée aux handicapés ont pu, là encore, apporter leurs toutes dernières connaissances dans ce domaine.

Reconnaissance de l'importance des clients âgés

C'est une étude interne de Migros, «M for seniors», qui a donné l'impulsion à ce remaniement. On s'est aperçu qu'il devenait de plus en plus important pour la grande distribution de tenir compte des besoins des personnes du troisième âge. Leur comportement, lorsqu'ils font leurs courses, dépend de la qualité de l'accessibilité et de l'aménagement du magasin. En effet, des indications simples pour s'orienter, des panneaux clairement lisibles, un bon éclairage, une atteinte facile, sûre, sans marche, tout ceci devient essentiel avec l'âge.

La construction sans obstacle est «parfaite pour les seniors»

Comment se présente un magasin ou un restaurant adapté aux personnes âgées? La réponse à cette question fut très simple pour les responsables de Migros: ce qui convient aux personnes handicapées, convient aussi aux gens du troisième âge.

C'est pourquoi la brochure datant de 1990 «Construction adaptée aux personnes handicapées – Recommandations pour l'aménagement des magasins Migros» fut remaniée et complétée pour répondre aux besoins de la clientèle d'un certain âge. Ses conseils se basent toujours sur la norme SN 521 500 «Construction adaptée aux personnes handicapées», enrichie de l'expérience et du savoir le plus récent.

Un bon exemple

C'est la première fois en Suisse que l'on voit un maître d'ouvrage privé publier des directives d'une telle ampleur et d'une telle qualité. Des publications comparables parurent dans les années 70 pour des bâtiments subventionnés d'habitation ou de sport ou des gares, mais elles ne sont plus guère valables.
Les efforts de Migros en faveur de la construction sans obstacle témoignent de sa clairvoyance, surtout dans le contexte de l'interdiction de toute discrimination inscrite dans la Constitution fédérale et du projet de loi sur l'égalité. Cette loi prescrira aux maîtres d'ouvrage privés de garantir à tous l'accès aux bâtiments et installations.

Des lois analogues sont déjà en vigueur dans la plupart des cantons mais, bien souvent, ne sont pas apliquées. C'est ce qui devrait changer désormais. Les maîtres d'ouvrage, tels Migros, qui dès maintenant s'appliquent sérieusement à mettre en œuvre ces prescriptions, auront une longueur d'avance, non seulement en matière d'application de la loi, mais auprès d'une clientèle toujours plus importante.

La nouvelle brochure «Construction sans barrières architecturales – Recommandations pour l'aménagement des magasins Migros» est disponible en langue française, italienne et allemande. Elle fut présentée au public lors d'un colloque, le 30 mai 2002 à Zurich. Vous trouverez en page 5 des informations sur ce colloque, ainsi que l'adresse où vous pourrez vous procurer la brochure.

Numéro 35
Mai 2002

Schweizerische Fachstelle für behindertengerechtes Bauen

Centre suisse pour la construction adaptée aux handicapés

Centro svizzero per la costruzione adatta agli andicappati

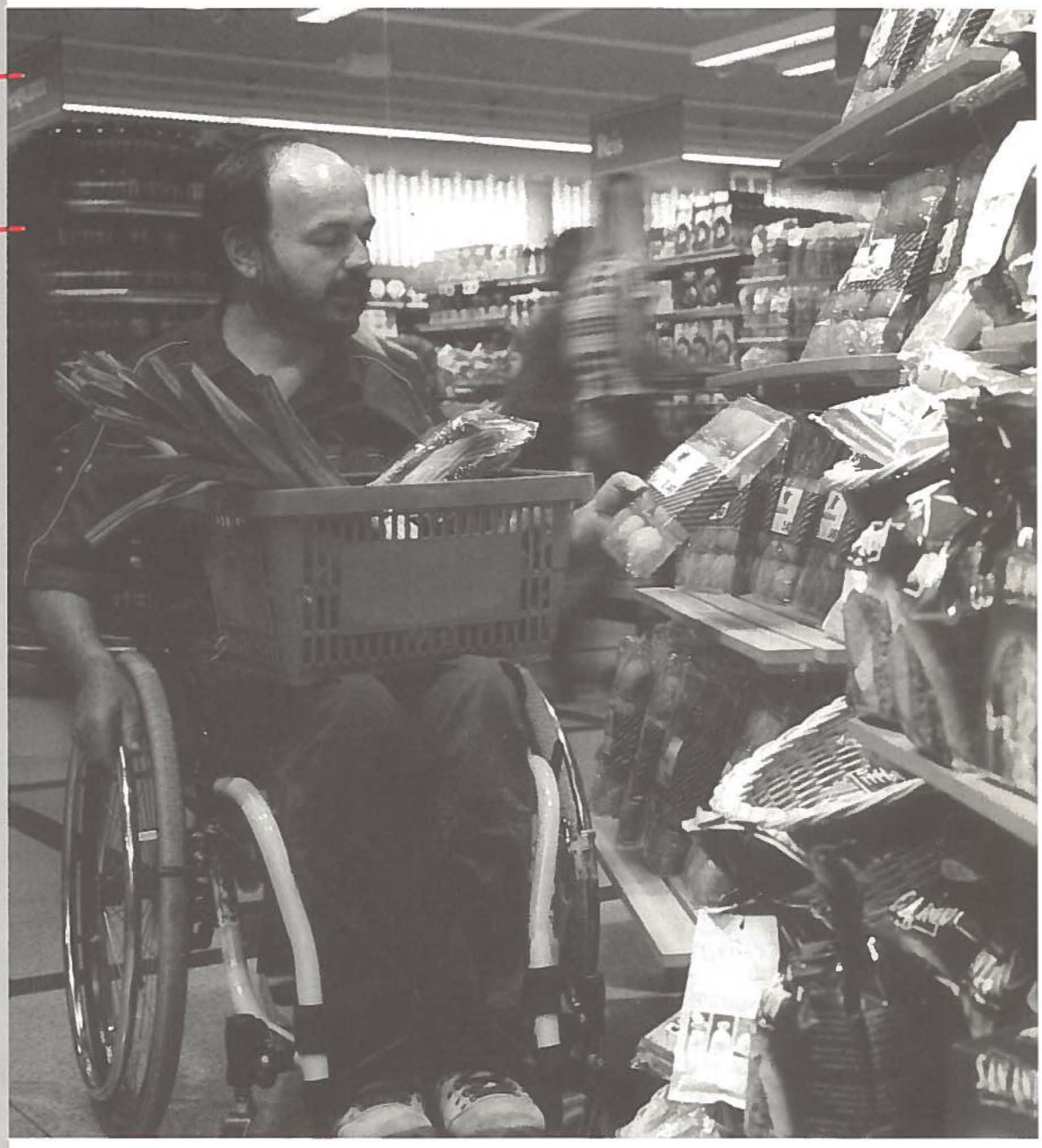

Bulletin d'information

Egalité des chances pour tous les clients

Migros l'applique sérieusement